

# Compte rendu

## Réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif

16 septembre 2020

### Participants

**D<sup>r</sup> Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l’OMS**

D<sup>r</sup> Harsh Vardhan (Inde), Président du Conseil exécutif

D<sup>r</sup> Ahmed Mohammed Al Saidi (Oman) Vice-Président du Conseil exécutif

D<sup>r</sup> Patrick Amoth (Kenya), Vice-Président du Conseil exécutif

M. Björn Kümmel (Allemagne), Vice-Président du Conseil exécutif

D<sup>r</sup> Amelia Afuha’amango Tu’ipulotu (Tonga), Rapporteure

### Observateurs

D<sup>r</sup> F. M. Al Ajmi (Oman)

D<sup>r</sup> S. Al Lamki (Oman)

D<sup>r</sup> J. Al Abduwani (Oman)

S.E. M<sup>me</sup> C. Ramiro (Guatemala)

### Secrétariat

D<sup>r</sup> Bernhard Schwartländer, Chef de Cabinet

M<sup>me</sup> Jane Ellison, Directrice exécutive, Relations extérieures et gouvernance

D<sup>r</sup> Timothy Armstrong, Directeur, Organes directeurs (GBS)

M. Derek Walton, Conseiller juridique

M. Nicolas Ashforth, Chef d’équipe, documentation et édition, GBS

M<sup>me</sup> Denise Cipriott, Chargée des relations extérieures, Gouvernance, SGB

M<sup>me</sup> Patricia Durand-Stimpson, Assistante du protocole, GBS

M<sup>me</sup> Egle Granziera, Juriste principale, Bureau du conseiller juridique

M. Jude Osei, Chef d’unité, Protocole, GBS

M<sup>me</sup> Gina Veá, Cheffe d’unité, Gouvernance, GBS

M<sup>me</sup> Laurence Vercammen, Assistante du protocole, GBS

### BUT DE LA RÉUNION

1. Le Bureau du Conseil exécutif et le Directeur général se sont réunis le 16 septembre 2020, par visioconférence. Étant donné qu’aucun membre du Bureau n’était disponible pour représenter la Région des Amériques, l’Ambassadrice du Guatemala, M<sup>me</sup> Carla Rodriguez, était présente en qualité d’observatrice. Conformément à l’article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les participants à la réunion ont examiné le projet d’ordre du jour provisoire de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif qui se tiendra en janvier 2021. Ce faisant, les participants examineront également le résultat de la procédure écrite d’approbation tacite, adoptée dans la décision WHA73(7) (2020). En

outre, la réunion examinerait les modalités possibles pour la tenue des réunions des organes directeurs prévues en 2020, à savoir : la session extraordinaire du Conseil exécutif concernant la riposte à la COVID-19 ; le trente-deuxième rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif ; la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé (reprise de la session) ; et la cent quarante-septième session du Conseil exécutif (reprise de la session).

2. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil exécutif et a réitéré son opinion selon laquelle, dans le contexte de la crise actuelle, une bonne communication était d'une grande importance. Compte tenu de la difficulté à organiser un mécanisme de communication plus régulier par le biais de réunions complètes des organes directeurs, il a invité les membres du Conseil exécutif, en plus de l'ordre du jour dont ils étaient saisis, à envisager de se réunir plus régulièrement, peut-être une fois par mois.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

3. Sur proposition du Président du Conseil exécutif, les membres ont convenu d'examiner ensemble le point relatif à l'incidence de la procédure écrite d'approbation tacite sur l'ordre du jour ainsi que le point sur les propositions de points à ajouter à l'ordre du jour.

4. Le Secrétariat a expliqué que la procédure écrite d'approbation tacite, achevée le 3 août 2020, avait permis l'adoption de quatre résolutions et de huit décisions. Dans la résolution WHA73.4 (Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises) et la décision WHA73(9) (Programme pour la vaccination à l'horizon 2030), le Directeur général était prié de prendre des mesures qui devaient être examinées par le Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session. En outre, dans la décision WHA73(15) intitulée « Réforme de l'OMS : gouvernance », le Directeur général était prié d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs de l'OMS, en tant que questions de fond, toute stratégie ou tout plan d'action mondial dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an afin de permettre aux États Membres de déterminer si les stratégies ou plans d'action mondiaux ont rempli leur mandat, devraient être prorogés et/ou doivent être adaptés. Par conséquent, le Conseil exécutif devait examiner ce qui suit en janvier 2021 :

- Plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021 : un meilleur état de santé pour toutes les personnes handicapées (résolution WHA67.7 (2014)). Étant donné que l'un des points supplémentaires, proposé par les Gouvernements du Mexique, d'Israël et de la Nouvelle-Zélande, concernait les défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans les situations d'urgence, ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour provisoire au titre du pilier 1 ou du pilier 4 ;
- Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021 (résolution WHA69.22 (2016)).

5. Après un examen des résultats de la procédure écrite d'approbation tacite et des points supplémentaires proposés par les États Membres, le Bureau du Conseil exécutif a décidé de **recommander l'inclusion** des points suivants à l'ordre du jour provisoire, étant entendu qu'il était réaliste et faisable pour le Conseil Exécutif de traiter son ordre du jour tel que modifié :

- suite à la procédure écrite d'approbation tacite :
  - i) Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, au titre de **nouveau point 12** ;
  - ii) **Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises**, au titre de **nouveau point 13** ;

- iii) les **instruments mondiaux** énumérés au **paragraphe 4** ci-dessus, moyennant la création **d'un nouveau point 19.3**, intitulé « **stratégies et plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an** » ;
- le point sur la **santé bucco-dentaire**, proposé par le Gouvernement de Sri Lanka, qui serait ajouté comme **subdivision** au titre du **point 6 existant** ;
- le point sur la **préparation et la riposte en santé mentale face à la pandémie de COVID-19**, proposé par le Gouvernement de la Thaïlande, au titre du pilier 2, compte tenu du lien étroit avec la préparation aux situations d'urgence, le Secrétariat devant déterminer son positionnement exact dans le cadre du **point 12.3** ;
- le point sur le **renforcement de la préparation et de la riposte mondiales face aux situations d'urgence**, proposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui serait ajouté comme **subdivision** au titre du **point 14.2 existant**.

6. Après quelques clarifications fournies par le Secrétariat, les membres du Bureau du Conseil exécutif ont également **recommandé** que les points suivants soient **supprimés** de l'ordre du jour provisoire :

- le **point 12.3** sur le **Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages**, étant donné que le Secrétariat avait présenté un rapport devant être examiné par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé lors de la reprise des travaux,<sup>1</sup> dans lequel le Secrétariat expliquait avoir pleinement donné suite aux recommandations formulées dans l'examen de 2016 consistant à élaborer des rapports clairs, harmonisés et simplifiés sur la mise en œuvre du Cadre PIP, et que toutes les mesures prises en vertu de la résolution WHA64.5 (2011) et de l'article 7.4.1 du Cadre PIP avaient été traitées ;
- le **point 18.1** sur la **composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance**, en tant que questions relatives à la composition devant faire l'objet de discussion à la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif.

## **MODALITÉS RELATIVES À LA TENUE DES AUTRES RÉUNIONS DES ORGANES DIRECTEURS EN 2020**

7. Le Secrétariat a expliqué que les observations des États Membres indiquaient une adhésion générale à l'idée consistant à organiser des « réunions hybrides » (comportant un ensemble de réunions en présentiel et de réunions virtuelles). Les arguments en faveur de cette solution tenaient au fait que les réunions hybrides permettaient une plus grande interaction ainsi que des débats informels en marge de la réunion principale – lesquels sont particulièrement importants pour parvenir à un consensus sur des questions controversées. Les délégués étant physiquement présents, il serait plus facile de gérer les points de l'ordre du jour pour lesquels un vote est nécessaire. Eu égard à la capacité des salles, il est possible d'organiser des réunions hybrides, que ce soit au Siège de l'OMS pour le Conseil exécutif et son Comité du programme, du budget et de l'administration ou au Palais des Nations Unies pour l'Assemblée de la Santé. Au Siège, la salle du Conseil exécutif avait la capacité d'accueillir un maximum de 70 personnes en maintenant une distance physique entre les participants. À cet égard, les réunions hybrides du Conseil exécutif et du Comité du programme, du budget et de l'administration supposeraient que seuls les 34 membres du Conseil d'administration et les 14 membres du Comité, respectivement, soient physiquement présents. Les autres membres des délégations, les autres États Membres et les autres participants, le cas échéant, participeraient par le biais de la plateforme virtuelle. Concernant la reprise de la soixante-treizième session de l'Assemblée mondiale de la Santé, l'OMS avait réservé la

---

<sup>1</sup> Document A73/4 Add.1.

salle plénière et la salle 18 (salle du Comité A) du Palais des Nations pour toute la durée de la session. Par conséquent, un format hybride pourrait être adopté, et consisterait en la présence physique d'un délégué par État Membre dans la salle plénière, avec une application des mesures de sécurité requises (par exemple distanciation physique et port du masque facial), tandis que les autres membres des délégations et les autres participants, le cas échéant, participeraient virtuellement. Une réunion entièrement virtuelle se tiendrait dans la salle 18. Toutefois, des efforts seraient nécessaires pour garantir l'équité entre les participants présents physiquement et les participants virtuels.

8. Au cours de leurs discussions, les membres du Bureau se sont généralement prononcés en faveur de l'utilisation de la modalité hybride pour les autres réunions des organes directeurs prévues en 2020. Toutefois, il conviendrait de prendre en compte diverses questions. Les activités menées en ce sens comprenaient :

- restrictions aux voyages et quarantaine ;
- préserver l'équité entre les délégations, notamment pour les États Membres qui n'avaient pas de mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ;
- les personnes présentes physiquement devraient-elles inévitablement porter une responsabilité particulièrement lourde ? Ces délégués auraient-ils une connaissance suffisamment approfondie de questions complexes et transversales ?

9. En réponse à ces interrogations, le Secrétariat a indiqué qu'il existait un nombre limité d'exceptions diplomatiques à la quarantaine susceptibles d'être accordées aux responsables des réunions des organes directeurs. Le Secrétariat s'est engagé à œuvrer en collaboration avec les missions auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ainsi que les autorités suisses pour résoudre les problèmes liés aux voyages. Eu égard à l'équité, tous les efforts seront consentis pour apporter un soutien aux États Membres désavantagés. Sur le troisième point, les participants virtuels auraient un rôle important à jouer en apportant un soutien à leurs collègues physiquement présents à la réunion.

10. En réponse à une autre question, le Secrétariat a mentionné combien il était important de tenir des réunions plus régulières – peut-être mensuelles – du Bureau du Conseil. Une option à explorer consisterait à inclure les coordinateurs régionaux à ces réunions afin d'assurer une bonne communication avec les États Membres en général. Le Directeur général a souligné que la présence physique des membres du Bureau lors des prochaines réunions des organes directeurs constituerait un avantage, car les membres du Bureau pourraient servir de moteur au Conseil exécutif.

11. Le Bureau du Conseil a **recommandé** l'adoption de l'option hybride pour les prochaines réunions, étant entendu que les plans pourraient devoir être ajustés en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

## PROCHAINES ÉTAPES

12. À l'issue de la réunion, le Secrétariat a décidé d'élaborer et de diffuser le compte rendu, présentant les recommandations du Bureau. L'ordre du jour provisoire de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif serait également établi et diffusé aux États Membres, huit semaines avant l'ouverture de la session, parallèlement à la version annotée de l'ordre du jour provisoire, et fournirait des informations générales sur les principaux rapports techniques et administratifs.

13. En outre, le secrétariat adresserait une lettre aux membres du Conseil exécutif pour les inviter à décider, par une procédure écrite, des modalités des réunions suivantes prévues pour l'année 2020 : la session extraordinaire du Conseil exécutif sur la riposte à la COVID-19 ; le trente-deuxième rapport du

Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif de la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (reprise de la session) ; et la cent quarante-septième session du Conseil exécutif (reprise de la session). Une fois une décision prise sur cette question, les lettres de convocation à ces réunions seront envoyées aux États Membres ainsi qu'aux autres participants.

= = =